

Envoi : 16/10/2018

Réception par le Préfet : 16/10/2018

Publication : 19/10/2018



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2018-9-5-4

Séance du vendredi 12 octobre 2018

### **CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE 2014-2019 PROLONGATION DES DELAIS DE VALIDITE DE SUBVENTIONS ATTRIBUEES AU TITRE DES PROJETS D'INTERET LOCAL 2015**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

#### **PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, M. MULLER, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

Mme MILLION donne procuration à M. WITH.

M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1er septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission permanente n°CP-2013-7-5-7 du 5 juillet 2013 relative au règlement de l'appel à projets d'intérêt local 2015 et à ses modalités de fonctionnement,
- VU la délibération de la Commission permanente n°CP-2015-8-5-1 du 11 septembre 2015 relative aux Projets d'Intérêt Local (PIL) 2015 relevant des Contrats de Territoires de Vie 2014-2019.
- VU la délibération n°CD-2017-7-5-2 du Conseil départemental du 21 décembre 2017 relative à la politique de l'Action territorialisée,

VU l'avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires réunie le 14 septembre 2018,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Autorise la prolongation d'un an des délais de validité de subventions accordées par la Commission permanente du 11 septembre 2015 et attribuées au titre des Projets d'Intérêt Local 2015 aux différents maîtres d'ouvrage, conformément au tableau joint en annexe à la présente délibération,
- Autorise le versement des subventions afférentes en une seule fois à la fin des opérations.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité